

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 JUILLET 2013

ASSOCIATION GUERN – MALGUÉNAC – REVERSEMENT DE PARTICIPATION :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association GUERN – MALGUÉNAC a tenu son assemblée générale le vendredi 31 mai dernier.

Il est rappelé à l'assemblée que l'ancien bureau de l'association avait constitué au fil des années une provision budgétaire pour la prise en charge de l'emploi d'animateur.

L'animateur étant désormais employé par les communes de Guern et de Malguénac, il a été décidé de reverser une partie du montant provisionné soit 11000.00 € à chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette au compte 7788 au budget communal 2013 pour recouvrer cette somme.

PASSAGE AU PES V2 – COUT DE LA MISE EN PLACE :

Monsieur le Maire fait savoir que la dématérialisation de la chaîne financière et comptable évolue. Les nouveaux échanges (PES V2 – Protocole d'échange standard, version 2) doivent obligatoirement être mis en place, pour la commune, avant le 1^{er} février 2014. Ces échanges permettront de transmettre tous les documents et les signatures de façon électronique.

L'accompagnement à la mise en œuvre est nécessaire et implique un coût de notre prestataire informatique, pour la mise à jour du logiciel comptable, la mise à disposition de l'interface, les formations sur site et l'assistance à distance. La proposition faite par START INFORMATIQUE s'élève à 1530.88 € TTC. À ce coût, il faudra ajouter l'achat d'un parafeur électronique d'un montant approximatif de 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par MAIRISTART.

CRÉATION DU D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE, AVANCEMENT DE GRADE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire fait savoir que Mme GUYOT Viviane a participé à l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et qu'elle a été déclarée admise à cet examen, elle peut donc être nommée à ce nouveau grade. Monsieur le Maire propose de nommer Mme GUYOT Viviane en tant qu'adjoint administratif de 1^{ère} classe au 1^{er} août 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

- Créer un emploi d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) avec effet du 1^{er} août 2013,
- Supprimer un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **CRÉER** un emploi d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} août 2013,

- **SUPPRIMER** un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2013,
- **FIXER ET APPROUVER** la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs.

NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL SUITE À LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement actuel des services scolaire, périscolaire et cantine municipale et précise que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires vont modifier l'organisation du travail des agents en charge de ces services.

Les agents concernés ont été rencontrés et une nouvelle organisation leur a été proposée, les agents se sont exprimés favorablement aux propositions faites.

La commission en charge du personnel s'est penchée sur la réorganisation des services et propose de :

- Modifier les divers postes (assistante maternelle, adjointes techniques, adjoint d'animation) les horaires et les missions de travail,
- Créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet entre 20 et 25 heures en contrat à durée déterminée de 6 mois, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à compter du 1^{er} septembre 2013 :

- la modification des postes,
- la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet en contrat à durée déterminée,
- d'interpeller le comité technique paritaire pour les modifications proposées.

CHAPELLE NOTRE DAME DE QUELVEN – PROGRAMME D'ENTRETIEN 2013

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de restaurer les menuiseries de la sacristie de la chapelle de Notre-Dame de Quelven. Le financement de cette opération inclut une participation de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général au titre du patrimoine immobilier public.

Le montant de l'opération s'élève à 10 560,68 € TTC(8300,00 € HT).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à demander une subvention à l'Etat, au Conseil Régional et au Conseil Général pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général au titre du patrimoine immobilier public.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

CHAPELLE NOTRE DAME DE QUELVEN – PROGRAMME D'ENTRETIEN 2014

Monsieur le Maire fait savoir que l'Architecte des Bâtiments de France préconise d'effectuer les travaux de rejointoiement de la terrasse du chœur et des transepts ainsi qu'un nettoyage et chaulage des parties des voûtes du chœur et des transepts de la chapelle de Notre-Dame de Quelven. Le financement de cette opération pourrait être programmé sur l'exercice 2014 et pourrait inclure une participation de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général au titre du patrimoine immobilier public.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne un accord de principe, sur les travaux à réaliser et sur leur programmation au titre de l'exercice 2014, sous réserve du montant estimatif, et demande à Monsieur le Maire de se rapprocher du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine pour réaliser le descriptif des travaux et la consultation d'entreprises.

MAITRISE D'ŒUVRE DES LOGEMENTS SOCIAUX CAP L'ORIENT HABITAT – ÉCO LOTISSEMENT LES HAUTS DE BELLEVUE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du 8 novembre 2012 qui validait le projet de construction de 4 logements locatifs sociaux sur l'éco-lotissement « Les Hauts de Bellevue » en partenariat avec Cap l'Orient Agglomération Habitat.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de ce partenariat, à savoir :

- Cap l'Orient Agglomération Habitat sera propriétaire des bâtiments qui seront construits et en assurera ensuite la gestion et l'entretien sans intervention de la commune,
- La commune cède gratuitement les parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet, prend en charge l'ensemble des travaux de voirie, réseaux divers et aménagements d'espaces verts collectifs qui resteront propriété communale, et en assurera par la suite l'entretien,

Monsieur le Maire rappelle également que l'arrêté du permis de construire a été signé le 27 mai 2013.

Afin de continuer l'opération le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires relative à la Maîtrise d'œuvre VRD (viabilisation accès principal et réseaux structurants pour assurer la viabilité de 4 logements Cap L'Orient Agglomération Habitat sur le lotissement Les Hauts de Bellevue). Les honoraires sont de 3000.00 € HT.

L'estimation des lots VRD, réseau d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, réseaux souples (téléphonie, eau potable) s'élève à 32 859 € HT.

Le montant total de cette opération est de 35859 €HT, soit 42887.36 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires relative à la Maîtrise d'œuvre avec la SARL URBAe.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2014 :

Les membres du conseil municipal, sont invités à réfléchir sur les travaux qui pourraient être réalisés dans ce cadre et à les faire connaître avant le 31 août afin qu'un estimatif soit établi pour la réunion du 12 septembre et que la demande de subvention puisse être présentée avant le 1^{er} octobre 2013.

AMÉNAGEMENT SALLE D'ARCHIVES MAIRIE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une inscription budgétaire a été portée au budget primitif de la commune pour la réalisation d'une salle d'archives dans l'actuelle salle du conseil municipal et précise que la salle du conseil va servir aux activités périscolaires à la rentrée prochaine.

La CAMIF propose de réaliser un aménagement complet en rayonnage mobile pour un montant de 10096.63 € TTC (fourniture + pose).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande et à signer le devis correspondant.

POINT SUR LES CANDIDATURES DES CONTRATS D'AVENIR :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu 2 candidatures pour le poste relatif à la médiathèque et 6 candidatures pour le poste d'agent des services techniques. Une pré-sélection va être effectuée par nos services et des entretiens vont être réalisés dans les meilleurs délais. Bernard et Lucienne ont été inscrits à une formation sur le rôle des tuteurs pour les contrats d'avenir.

BILAN DES BUDGETS 2013 :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire un bilan financier à mi-parcours afin de bien suivre l'évolution budgétaire de la commune. Les bilans font apparaître le montant des dépenses et des recettes au 17 juillet 2013.

BUDGET COMMUNAL

L'analyse générale des comptes démontre que les montants de dépenses et de recettes de fonctionnement sont conformes aux estimations budgétaires.

En ce qui concerne les recettes, le recouvrement des fonds est plutôt bon.

Le bilan de la section d'investissement se révèle également dans les prévisions.

Enfin, concernant les recettes d'investissement, il y a actuellement peu de rentrée puisque les programmes qui apportent les subventions sont en cours.

BUDGET ÉCO-LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente également le bilan financier des travaux de l'éco-lotissement « Les Hauts de Bellevue ». Les honoraires du lot des espaces verts, entreprise BROCELIANDE, a été soldé. Seuls les emprunts sont à rembourser.

Concernant les recettes, aucune prévision de vente de lots.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de mouvement au titre des dépenses (hormis les emprunts) et que la facture concernant la production d'électricité a été présentée à ERDF.

POINT SUR LES TRAVAUX DE BODEREL ET DE LA RUE DU STADE :

Boderel – Les travaux sont pratiquement achevés. La réception des travaux est à programmer.

Rue du Stade – Le béton désactivé est pratiquement fini, la pose des lampadaires est en cours. Les travaux devraient être entièrement terminés pour la fin du mois de juillet.

POINT SUR LES TRAVAUX DU BATIMENT DE LA POSTE :

L'accès handicapés est à refaire. Les travaux de cloisonnement des 2 logements suivent leurs cours.

PROGRAMME VOIRIE 2014 :

Conformément à la décision du 13 juin 2013, les métrés concernant les travaux prévisionnels de voirie 2014 ont été réalisés. Les voies concernées sont Locrio (haut intérieur du village), Lann er Vouillen (route de Quelven), Ninis (de Lann Ninis au milieu du village), Kerlenn (du village vacances à l'embranchement de la route de Saint Jean), Locmeltro (de l'ancienne école vers Talhouët), Bouilleno (de l'embranchement de Niziau à la limite de la commune), Bodelhuit (patte d'oie Quistiave, Bodelhuit, vers Cranhuern). Le montant prévisionnel chiffré s'élève à 86600 € TTC.

Il est demandé de chiffrer les travaux d'empierrement du chemin d'exploitation qui va de Corn er Hoët vers Malguénac et de voir le problème de route à Coët Niel (virage en bas de Coët Niel).

Les travaux de 2013 seront réalisés sur la 1^{ère} quinzaine de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.